

Règlement technique de la Course de caisses à savon - Bourghelles

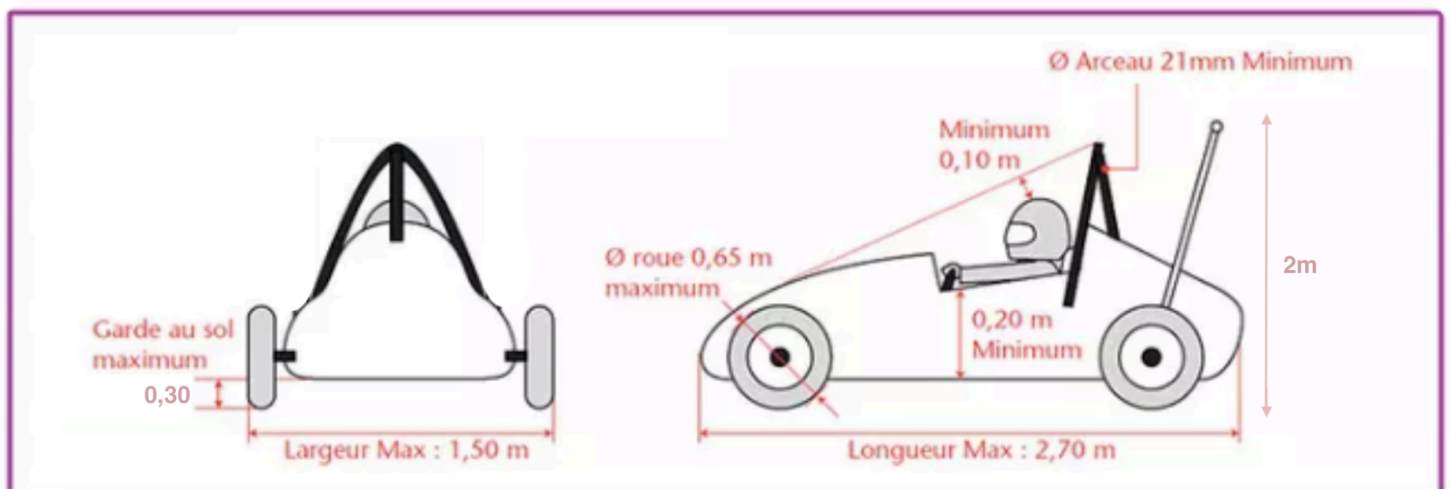
Ce règlement définit les normes de construction qui seront vérifiées par la Direction de course lors du **contrôle technique** pour donner l'autorisation de départ.

Les caisses à savon sont des véhicules "**fait maison**" sans moteur, à 3 roues ou 4 roues, sans attelage. Leur déplacement résulte de l'effet de la gravité (ou attraction) terrestre, la caisse étant placée sur une pente. Toute source de propulsion motorisée est interdite (aucun moteur, aucune pédale de type vélo) : **propulsion à la seule force physique de l'équipage sur la ligne de départ.**

Cahier des charges :

- un poids de **100 kg maximum** : caisse seule
- nombre d'occupants maximum : 2 personnes
- **DIMENSIONS** :

	Longueur maximum :	2,70 m
o	Largeur maximum :	1,50 m
o	Garde au sol maximum (i.e. hauteur plancher)	0,30 m
o	Hauteur maximum de la caisse à savon	2,00 m



- **FREINS :**
 - o Un freinage obligatoire sur 2 roues à positionner prioritairement sur les roues arrière. Dans le cas d'un véhicule 3 roues (2 avant, 1 arrière), le frein devra agir sur la roue arrière.

- **DIRECTION :**
 - o Volant ou guidon, direction obligatoire sans jeu
 - o Transmission du mouvement – Tout système sans jeu excessif est accepté, à l'exception des commandes par liens souples (cordage, ficelle...).

- **REMORQUAGE :**
 - o 2 anneaux de 2,5cm de diamètre intérieur (**1 sur l'avant et 1 sur l'arrière** de la caisse : boulonnés ou soudés au châssis et prévus pour supporter 800 kg).
 - o 1 sangle de 1,50 à 2 mètres de longueur munie aux extrémités d'un mousqueton du type alpinisme. L'ensemble devant supporter une charge de 800 kg, afin d'assurer la traction lors des remontées.

- **IDENTIFICATION :**
 - o Chaque véhicule sera doté d'un numéro fourni à l'inscription. Cet élément sera apposé sur la face avant de la caisse de façon visible pour les commissaires de courses et le chronométrage. Prévoir un emplacement de format A4 sur le véhicule. La Direction de course ne pourra pas être tenue responsable si l'engin n'est pas clairement identifiable.

- **MATÉRIAUX de CONSTRUCTION :**
 - o La caisse à savon devra être construite en privilégiant des matériaux respectueux de l'environnement.
 - o Les matériaux tels que le carton, le grillage, les plastiques ondulés, papier mâché sont interdits (sauf pour la partie décoration).
 - o 3 roues minimum : privilégier les roues avec des pneus gonflables (plus confortables que les "pneus pleins" pour les véhicules ne disposant pas de système de suspension).
 - o Pas d'objets contondants, ni pointus. Aucun angle saillant et rien de coupant.

Recommandations de construction et de sécurité

- La sécurité des Caisses à savon est primordiale

- Il est **fortement conseillé** de prévoir :
 - Une protection frontale et des protections latérales pleines et robustes (contre-plaqué, fibre de verre, métal, ...).
 - Des protections latérales d'une hauteur minimale de 20 cm au-dessus de l'assise du siège des occupants.
 - Un arceau de sécurité au-dessus de la tête des occupants pour parer aux éventuels retournements.
 - L'installation d'une ceinture de sécurité.

- La conception de la caisse doit permettre au pilote de quitter facilement le véhicule.
- Le plancher doit être complet sous le pilote (protection des jambes et des pieds), non ajouré, rigide et pouvant supporter le poids des occupants.
- Les matériaux utilisés ne doivent pas présenter un caractère dangereux pour le pilote et les spectateurs (bords tranchants par exemple, à protéger avec une garniture de caoutchouc ou de plastique).
- Les matériaux présentant des risques d'éclatement sont interdits pour le châssis et la carrosserie.
- Le siège doit être solidement fixé au châssis (boulonné ou soudé) sans aucune possibilité de démontage pendant la course. L'assise ne doit pas être à plus de 60 cm du sol.

Équipement de sécurité obligatoire pendant la course

Vérifié par la Direction de course au départ

Pour le pilote et le passager :

- un **casque ajusté (conseillé de type intégral)**
- **une protection des yeux (des lunettes ou une visière)**
- des **vêtements longs** protégeant l'ensemble du corps (pantalon et manches longues)
- des **gants de type cuir ou sécurité** (les doigts doivent être protégés)
- des **chaussures fermées** couvrant tout le pied (pantoufles, ballerines, espadrilles... sont interdites)

D'autres protections de type **coudières, genouillères, dorsales** sont vivement recommandées.

Le casque, les gants et les vêtements de course sont à présenter obligatoirement pendant le contrôle technique et à porter lors des remontées.

Décoration et animation

La décoration comme l'animation est laissée au goût, à l'initiative et à l'imagination de l'équipage. Elle ne doit en rien augmenter les risques, aussi bien pour le pilote que pour les spectateurs.

Les décorations et les lests doivent être solidement fixées au véhicule de course.

La publicité est permise, elle ne doit pas exiger de transformation dangereuse, ni présenter de caractère politique ou religieux ou porter atteinte aux personnes. Les publicités pour l'alcool ou le tabac sont interdites (sauf nom caricaturé, l'humour reste de mise 😊).

Il est interdit :

- de jeter sur la piste des éléments pouvant gêner le passage des concurrents (riz, maïs, fruits, billes, huile, ...) et tout objet, liquide ou obstacle pouvant être dangereux,
- d'utiliser des pétards, feu d'artifices.